

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 10 Aout 1849.

No. 95

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 7 AOUT 1849.

INSTRUCTION PUBLIQUE EN FRANCE,

PROJET DE LOI DE M. DE FALLOUX.

Parmi les questions d'une importance immense, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, la question de la liberté d'enseignement, en France, est une de celles qui doivent exciter le plus vif intérêt de tous les vrais amis de la religion et des principes sociaux. On sait depuis combien d'années elle renoue la France entière. Depuis 1830 surtout, tous les vrais catholiques, l'Épiscopat en tête, n'ont cessé de faire entendre les plus énergiques réclamations contre l'odieuse et funeste monopole dont est investie l'Université française, en matière d'instruction publique. Jusqu'ici toutes ces réclamations n'ont été demeurées sans succès, les préjugés, les vieilles manies voltairiennes, les efforts incessants de tant d'hommes qui exploitent si bien le monopole à leur profit, ont empêché la famille, la société, l'Église, d'une liberté dont la dérogation constitue une absurdité et insupportable contradiction avec les idées de liberté pour lesquelles la France se bat depuis 60 ans. — Enfin, sous le régime inauguré par la révolution de février, les droits sacrés qui avaient été fondés aux pieds sous la dynastie de Louis-Philippe, paraissent devoir être respectés. M. de Falloux, ministre de l'Instruction publique, vient de présenter un projet de loi, tendant à harmoniser l'existence de l'Université et les droits de l'État, avec les droits imprescriptibles de la famille, de la morale et de l'Église. — Mais avant de parler de ce projet, nous croyons utile de rappeler succinctement l'histoire de l'Université française.

Enrichie déjà de sa propre gloire et des nombreux privilèges que lui accorda Philippe Auguste, l'Université ne commença à porter ce nom que sous le règne de Louis IX. Elle fut incontestablement, pendant six siècles, la plus célèbre de toute l'Europe. Quiconque aura lu l'histoire de l'Église gallicane ou l'histoire littéraire de la France, verra que depuis son institution, presque tous les savants qui se sont fait un nom dans le royaume ont été membres ou élèves de l'Université de Paris.

Si la gloire de cette école, sous le rapport de la science et des belles lettres, paraît moins brillante aujourd'hui qu'autrefois, ce n'est pas que les connaissances y soient plus bornées, les talents plus rares, les professeurs moins habiles qu'autrefois, mais c'est que la nuit fonda des hommes instruits ayant beaucoup avancé dans tous les états de la société, il est plus difficile à un savant de se faire remarquer dans la foule, et d'affaiblir ses contemporains, que dans les siècles précédents, lorsque les sciences étaient moins cultivées qu'à présent.

An point de vue de la morale et des doctrines, aujourd'hui c'est encore le même nom, mais ce n'est ni la même chose ni le même esprit. La vieille Université de Louis le Jeune, de Saint-Louis, du moyen âge et du bon Rollin, cette Université amie et protectrice de la foi catholique, a péri de mort violente en 1793, alors que l'impiété philosophique se rua sur la France et métamorphosa ses adeptes en législateurs. Alors, Université, religion, éducation, tout s'abîma dans la tourmente; il ne resta plus rien du passé.

L'Université moderne a été créée le jour (10 mai 1806) où l'on vit paraître à la tribune du corps législatif Fourier, apportant un projet de loi conçu en ces termes: "article 1er Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publiques dans tout l'Empire."

Voilà l'origine véritable de cette institution devenue de nos jours si tyrannique; c'est le fruit de la pensée oppressive d'un despote qui l'appela, si justement sa machine universitaire. Elle n'a rien de commun avec l'ancienne Université de France, dont elle s'est arrogée les droits et les privilèges. L'ancienne avait pour mission d'enseigner et de défendre la foi catholique, la nouvelle est établie, ce semble, contre les idées catholiques, contre le clergé, contre la famille. Le monopole de l'Instruction publique lui fut infusé en 1806 par l'homme dont la main de fer pesa lourdement sur la France pendant un règne à la fois triste et glorieux. En cet état l'Université n'est plus la fille aimée des rois très chrétiens, mais bien la fille aimée de la révolution.

Aujourd'hui on y enseigne tout, on y fait du catholicisme et du protestantisme, du spiritualisme et du matérialisme, du déisme et du panthéisme, et surtout force ecclésiaste.

Ce n'est donc pas avancer une paradoxe que de dire que l'Université actuelle est le plus dangereux ennemi de la religion en France. De là cette espèce de croisade formée par l'Épiscopat et le clergé, par tous les hommes de cœur et de foi; de là ces éris poussés contre elle, à l'instar de celui du vieux Caton: *Delenda est Carthago*.

Aussi, le clergé devait-il combattre l'Université parce qu'elle a été créée pour contrarier son œuvre de sanctification, et semer l'ivraie dans le champ du père de famille; parce qu'elle lui enlève, pour les démolir, ces jeunes âmes, où il a spécialement mission d'allumer le feu sacré de la vertu et de l'honneur pour la cité de l'homme et pour la cité de Dieu.

Les pères de familles devaient la combattre par ce qu'elle leur prive du droit le plus sacré et le plus inaliénable, celui de choisir l'homme le plus digne de leur confiance pour les remplacer dans l'éducation de leurs enfants.

Les mères de famille devaient la combattre parce qu'elle étouffe dans le cœur de leurs enfants la crainte du Dieu qui a fait un précepte de l'amour filial; parce qu'elle laisse s'étioler au souffle brûlant des passions ces jeunes plantes qu'avec tant de soins et de peines elles avaient fait croître à l'ombre de leur tendresse; parce que dans les mains universitaires ce trésor de la foi est bientôt dissipé et perdu.

Les amis de la liberté, tous les hommes indépendants et libres dans leurs opinions, dans leur religion, dans leur conscience, dans leurs élections, dans leur confiance devaient et doivent la combattre, parce que c'est un instrument de despotisme qui anéantit la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, la liberté de famille... parce que le monopole universitaire est l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à la nature et à la conscience humaine; parce que l'unité intellectuelle et morale n'existant pas dans les esprits, si on l'introduit dans l'enseignement, elle devient essentiellement injuste et tyrannique, c'est une arme intelligente et cruelle mise au service de toutes les convictions et de tous les fanatismes.

Les vrais patriotes devaient et doivent la combattre parce que c'est le fléau de la patrie; parce que, en détruisant toute croyance dans le cœur de ses élèves, elle rompt le sentiment de nationalité qui puisse sauvegarder une nation et la préserver de la mort, le lien religieux.

La jeunesse devait et doit la combattre, parce qu'elle flétrit les âmes des leurs fleurs; parce qu'il les prépare à un profond dépérissement; parce qu'elle jette les jeunes nautonniers sur le vaste et périlleux océan du monde, sans boussole ni boussole.

Le gouvernement lui-même doit la combattre et la détruire parce que, s'il s'appuie sur elle, elle ne sera pour lui qu'un roseau qui lui déchirera les mains, ou un bâton fragile qui rompra sous son poids et le laissera choir dans l'abîme, parce que l'Université ne formant, comme il reste incontestablement prouvé, que des hommes la plupart sans mœurs, sans croyances, des intelligences égares par de fausses lumières, ne prépare par là même que de mauvais citoyens, ennemis de tous frères, de toute obéissance, égoïstes par principes, ne connaissant d'autre intérêt que l'intérêt matériel et privé, des magistrats sans conscience et sans véritable probité des militaires à fidélité équivoque, etc. avec de pareils hommes il ne peut guères y avoir de sécurité pour un gouvernement.

M. de Falloux, de ce fait par sa position comme le député positif des vœux des vrais catholiques français, fit une noble tentative pour rendre à son pays quelque portion de cette liberté religieuse, et de cette vitalité des provinces que les traditions du Jacobinisme avaient si malheureusement détruites. Il lui est permis aujourd'hui de s'aider de l'amère expérience que l'on a faite des résultats de ces traditions impies; surtout, quand la France voit quatre professeurs représentants des doctrines universitaires dans l'Assemblée, jetés dans les prisons pour s'être identifiés avec les conspirateurs socialistes. On se convainc par de tels faits qu'il est temps d'ouvrir les yeux sur les causes qui ont amené ces étranges doctrines qui sapent toutes les bases, sociales, et on se persuade que le temps est venu de briser un trop long esclavage.

Cependant M. de Falloux ne commença son œuvre qu'avec modération. Il fit des concessions qui vont déplaire à ceux qui ont en tant à souffrir du système actuel. Ne croyant pas qu'il soit possible de le renverser d'un seul coup, il tâcha de le faire servir comme d'un instrument utile à la civilisation. Il chercha à effectuer ce que les français appellent "une transaction." Accorder et recevoir, sans sacrifier ses principes, donner aux catholiques une part large et efficace dans l'éducation du pays, tel est son premier objet. Ensuite, ôter à la capitale ce pouvoir exorbitant qu'elle exerce sur la France; donner aux provinces quelques moyens de conduire leurs propres affaires, sinon pour les autres choses au moins pour l'objet le plus important, tel est le second changement qu'il tend à espérer. Et certes, c'est là quelque chose de bien digne d'un homme comme M. de Falloux. Car l'Action des provinces dans ce qui les touche, ne peut qu'être bonne et salutaire. Ce sont les provinces surtout qui maintiennent l'esprit de religion et d'ordre. C'est principalement dans la capitale que le socialisme a son foyer; et de fait, il est le fruit de cette centralisation, qui si on l'a laissé libre cours se fortifiait de plus en plus. Tout ce qui tend à donner de l'influence aux provinces, est donc propre à minorer le socialisme; et c'est à quoi M. de Falloux a eu égard.

Un troisième but dans le projet de M. de Falloux, c'est de répandre un caractère général de religion dans tout le système de l'éducation française. — "Prétendre, a-t-il dit dans l'Assemblée, courber un enfant sous le joug de l'obéissance et de l'ordre, créer en lui un principe d'énergie qui puisse le faire résister à ses passions, lui faire accepter volontairement la loi du travail et du devoir, contracter des habitudes d'ordre et de régularité, et ne pas demander cette force à la puissance de la religion, c'est tenter une chose impossible. Ces paroles, qui ont fait agir et qui ont guidé le comité, méritent d'être répétées dans l'Assemblée législative. Le temps n'est plus, Dieu merci, où la religion était insultée par la fausse persuasion, que comme complice de l'ignorance, elle pouvait être un docile instrument entre les mains de tous les gouvernements. Nous désirons que la religion, sans être imposée à personne, soit enseignée à tous. Ses amis de l'ordre et les amis de la liberté, l'invoquent également. Assignons-lui donc franchement sa place; sachons dire qu'en elle, aussi, nous cherchons le secret de la vraie liberté pratique, de l'égalité et de la fraternité."

Ces paroles proferées on pleine chambre par un ministre de la République, dénotent, croyons-nous qu'il

s'est opéré un grand changement dans les idées, depuis la tyrannie universitaire les jours de Louis-Philippe.

Maintenant, nous allons donner un court aperçu de principaux moyens par lesquels M. de Falloux voudrait opérer les changements organiques qu'il a en contemplation. Nous nous garderons d'émettre aucune opinion quant à l'opportunité ou à l'efficacité de ces moyens; dans un prochain article nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs l'opinion de la presse catholique et celle de l'Épiscopat français, en autant qu'elle se sera manifestée.

D'abord, M. de Falloux voudrait composer le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (Conseil qui aura la surveillance générale, sans être pourtant un pur despotisme central) de deux divisions l'une permanente, l'autre qui sortirait de charge tous les six mois, avec la faculté de pouvoir être réélue. La première division ou la division permanente, est sa principale concession en faveur de l'esprit qu'il cherche à subjuguier. Elle doit se composer de huit membres, choisis parmi les plus anciens membres de l'Université; Inspecteurs-Généraux, Recteurs et Professeurs. La seconde division ou la division amovible se forme de trois Archevêques ou Evêques, nommés par leurs collègues; d'un Ministre du culte évangélique, nommé par les Présidents des Consistoires; de trois Magistrats de la Cour de Cassation, nommés par leur plus ancien collègue; de trois Conseillers d'Etat, nommés par le Ministre; de trois membres de l'Institut, nommés par les cinq classes; et de trois autres membres choisis par le Ministre dans le corps éducatif. — Les fonctions de ce Conseil sont de fixer les règles qui concernent les programmes d'études et d'examen, l'admission des livres, la création de nouveaux collèges, les différends au sujet des degrés, les abus en général et leurs remèdes.

Vient ensuite un changement très important. Au lieu du système introduit par Napoléon, qui rendait les "académies" de Provinces égales en nombre aux Cours d'Appel, c'est-à-dire, possédant une juridiction sur des districts presque équivalents aux anciennes provinces, M. de Falloux propose que chaque département ait une académie, un conseil académique départemental qui se composerait d'un Recteur, d'un Inspecteur, du Préfet du département, de l'Evêque, d'un ecclésiastique nommé par lui, d'un ministre évangélique, d'un délégué de la cour d'appel, et de quatre membres du conseil général. Ces conseils seront pour les départements ce que le conseil supérieur est pour la République, devant être leurs soins, par conséquent, sur toutes les affaires éducatives de chaque département, préparer les listes annuelles d'où les cours-ils municipaux choisissent les maîtres, etc. Un but au quel ils doivent tendre, est d'introduire l'enseignement pratique de l'agriculture dans les écoles, idée sur laquelle on peut évidemment calculer bien des changements par la suite. M. de Falloux rend un grand témoignage à l'habileté d'administration qu'il a reconnue dans les départements; et un des grands points de son plan pour but de la développer.

Dans chacun de ces changements nous avons vu comment la religion est introduite comme un des éléments reconnus par l'Etat. La suite du projet présente la même particularité. L'inspection des écoles est confiée au Maire et au Curé ou Pasteur de la Commune. De plus le Curé ou Pasteur est spécialement chargé de veiller sur l'Instruction religieuse et sur la direction morale de l'école. Les autorités locales immédiatement préposées à la surveillance de l'Instruction primaire, sont, pour chaque école, le Maire et le Curé ou Pasteur de la commune. Dans les communes où se trouve une population mixte, un ministre de chaque religion de culte aura toujours libre admission dans l'école, pour surveiller l'éducation religieuse des adhérents de son culte. Quand il existera des écoles séparées, les enfants d'un culte ne seront pas admis dans l'école d'un autre culte, sans le désir formellement exprimé des parents. — Les maîtres communaux sont nommés par le conseil municipal de chaque commune, et choisis soit dans une liste présentée par le conseil académique du département, pour les maîtres laïcs, soit sur la présentation faite par les supérieurs des associations religieuses dévouées à l'enseignement, et reconnues par l'Etat, pour les maîtres appartenant à ces associations.

M. de Falloux fut disparaitre le plus grand mal de tout, savoir, le pouvoir jusqu'ici exercé par l'Université, de contrôler l'admission de tous les maîtres par son "autorisation préalable." Il n'y aura de requis que le certificat d'avoir agi cinq ans comme Professeur dans un établissement d'Instruction secondaire, public ou privé; un diplôme de bacheliers-ès-lettres; et un programme d'études etc. — Les maîtres ne seront plus inamovibles, comme ci-devant, mais pourront être suspendus par le maire, soumis aux décrets du caution et au conseil, ou renvoyés dans les cas graves.

Telle est l'analyse du projet de loi de M. Falloux, que nous extrayons du *Tablet* de Londres.

(A continuer.)

LE SIEGE DE ROME JUGÉ PAR MÉRÛ.

Les critiques, se sont plu à exagérer les désastres de Rome, occasionnés par l'intervention française. Nous ne croyons pouvoir mieux y répondre qu'en soumettant à l'attention judicieuse de nos lecteurs une lettre que le poète Méry vient d'adresser à l'*Événement*. Il examine le Siège de Rome sous un de ses côtés les plus intéressants; la côté artistique; et, sous ce rapport, le justifie pleinement du reproche de vandalisme. Personne ne peut recuser la valeur d'un tel témoignage.

Paris, 4 juillet 1849.

Mon cher ami, — Vous avez eu la bonté de me demander mon avis sur le siège de Rome, le voici :

D'abord, je veux vanter de ce siège et de cette expédition toute pensée politique, toute mesure ou tout éloge de

notre intervention dans les affaires de nos voisins d'outre-mer. Il me suffira de traiter avec vous la question d'art qui en vaut bien une autre, car celle-là est immuable; elle est républicaine, monarchique, papale; elle sera debout encore sur les débris de tous les rêves politiques humains.

À l'éternel honneur de nos armes, il faut dire que le point d'attaque choisi contre Rome est celui qui exposait le plus la vie de nos soldats, et exposait le moins les pierres saintes de la ville par excellence: *Urbs*! la ville qui n'a pas besoin de nom. Rome est une relique chrétienne, ou une médaille païenne que le sage Aurélien a couronnée d'un cordon de vingt lieues de circonférence. Il s'agissait, malheureusement, de lancer toutes les pluies de la guerre sur ce double trésor. Il s'agissait de faire ce que n'ont pu même faire Alaric et Genséric, car les ruines n'ont été amoncelées dans cette ville qu'au siège de 1527, par le connétable de Bourbon. Les Goth, les Huns, les Gépides n'avaient rien détruit.

En 1527 le connétable, d'après les rapports du marquis de Beauport, témoin oculaire, ouvrit sa première tranchée devant le pavillon d'Aurélien qui avoisine le tombeau de Cecilia Métella. Ce monument, que Chateaubriand appelle, avec raison, "un chef d'œuvre de grandeur et d'élegance," était alors intact, comme au temps de Crassus le crétois. Il formait la "voix des tombeaux," et magnifique succession de sépultures que *Primrose* a rebâti, et qui commencent à la pyramide de Caius Sextus, près la porte actuelle de Saint-Sébastien.

Ainsi, pointée fatidiquement dans la direction de cette partie de la voie Appienne, l'artillerie du connétable découvrit le tombeau de Cecilia Métella, détruisit la petite église de St. Pancrace, dont on voit encore les ruines vis-à-vis, saccagea le grand cirque de Romulus, arroya d'eau la proximité de l'Arénale, anéantit les sépultures sur les deux lignes multiples de l'église Saint-Nérée et Sainte-Aquilée, les tombeaux des Scipions et les thermes d'Antonin. La désolation que le connétable a répandue sur ce reliquaire immense, est encore saisissante aujourd'hui.

Si notre brave artillerie, la première artillerie du monde, avait voulu lancer ses boulets dans le même sillon, elle aurait pris Rome en vingt-quatre heures; mais elle aurait achevé aussi l'œuvre du connétable. En 1527, on avait mis les monuments en ruines; en 1849, on aurait mis les ruines en poussière. C'était complet.

On pouvait aussi engager l'attaque à la porte Saint-Jean-le-Léon, et pénétrer dans Rome de ce côté, sans faire de longs travaux de parallèle; mais, pour peu qu'on eût trouvé de la résistance, il aurait fallu recourir aux obus et aux boulets, nécessité fatale, qui eût entraîné de grands désastres sur cette direction.

Derrière Saint-Jean-le-Léon, sans accident, jusqu'au mur du Tabularium, au pied du Capitole: Sainte-Marie-Majeure, deux obélisques égyptiens, le Colysée, — les ruines du Temple de Vénus et celles de la basilique de Constantin — la "Méta Salaria," — l'Arc de Titus, — l'église-Françoise, — le Temple d'Antonin et de Faustine, — les colonnes de Phœnix, de Jupiter Stator, le Jupiter ionnien, — le Temple de la Concorde, — les ruines de Palatin, — l'Arc de Septime-Sévère, — le Capitole, — les Musées Capitolins, — la colonne rostrale de Caius Dullus, — la Carte géographique de la Vieille Rome, — la Statue équestre d'Adrien, — le Théâtre de Marcellus, — l'Am-Ceul, — les reliques de tous les héros, de tous les saints, de tous les doctes, de tous les grands hommes, — Double Héritage d'Honneur et de Jésus-Christ.

Une attaque sur la rive gauche, entre les ruines des thermes d'Antonin Caracalla et le Tibre, menaçait la rotation de Vesta, le temple de la fortune virile, l'Arc des Orties, le Quadrifone, l'Arc de Constantin, le grand Cirque. Du côté de la place du Peuple, le tir des batteries et les caprices des obus menaçait la villa Borghèse, l'obélisque de Sésostris, les palais de Corso, la basilique d'Antonin-le-Pieux, le panthéon d'Agrippa, les colonnes Trajane et Antonine, le forum de Trajan, la place Navone, Sainte-Marie-des-Anges, merveille de Buonarroti, et une foule d'églises qui sont les musées de la religion, de l'art et de la foi.

Du côté du Monte-Marzio c'était le monde entier de l'art qui pouvait s'élever: le Vatican et Saint-Pierre! On effaçait à coups d'obusiers Jules II, Léon X, Bramante, Bernini, Michel-Ange, Raphaël, Dominiquin, Paul Borghèse, Adrien, le travail de deux siècles, le poème écrit en marbre, en jaspe, en porphyre, par tous ceux qui furent grands dans l'univers.

Rome n'est forte que sur un seul point, et c'est précisément celui que nous avons choisi. En suspendant nos menaces sur le sommet du Janicule, nous avons provoqué une capitulation inévitable, et s'il eût fallu recourir à des nécessités fatales, nous aurions attaqué cette partie du quartier Transtévérin, qui descend de la fontaine Pauline au Pont-Sixte; il n'y a de ce côté, qu'un seul monument, l'église de Saint-Pierre-in-Montorio, où Raphaël suspendit son tableau de la Transfiguration pour les religieux carmélites. Le chef d'œuvre a depuis changé de place; il est aujourd'hui dans le petit musée du Vatican.

Rome a toujours porté malheur à ceux qui n'ont pas respecté ses reliques. Au commencement du cinquième siècle, Alaric, après avoir saccagé Rome, allait quitter l'Italie; mais l'Italie le retint par le pied, et il mourut violemment à Cosence, où son tombeau même a été détruit. Le connétable de Bourbon a été tué sur la brèche du mur aurélien, et jamais plus mieux mérité ne frappa un front plus maudit. Cette fois grâce à Dieu, la France a respecté Rome, en exposant seulement, avec sa générosité ordinaire, la vie de ses soldats.

Lorsqu'Attila se présenta aux portes de la vie éternelle, le grand pape Léon courut au devant de lui, portant les vases saints, et le vicair de Jésus-Christ arrêta le "Fléau de Dieu" sous le tombeau d'Adrien. En 875, un autre Léon, Léon IV, défendit Rome contre les Sarrasins, et la sauva.

En 1849, il n'y avait pas un pape dans Rome pour sauver Rome; il ne restait, à cette reine du stoïcisme et du martyre, que la générosité patiente des fils de Brennus et le patriotisme intelligent des fils de Camille. Pour remplacer la protection d'un pape, il faut aujourd'hui le bon sens

combiné de deux grandes nations. C'est donc toujours un miracle qui sauve la cité de Virgile et de Léon X.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 10 AOUT 1849.

Nous osons signaler aux lecteurs l'article éditorial qui se trouve en tête de la 1er page.

ENCORE DES MOEURS DE LOUPS!

Un journal français, de cette ville, annonçait hier officiellement à ses lecteurs, que M. Papin, un de ses rédacteurs, avait donné à l'éditeur responsable d'un autre journal l'alternative de se rétracter ou d'avoir à nommer un ami avec lequel les dispositions d'une rencontre pourraient être réglées.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.

Nous avons beaucoup de plaisir à annoncer aux amis de la tempérance, que la grande cause à laquelle ils se sont dévoués, continue rapidement ses progrès.

Nous sommes informés que les travaux de la prédication, joints à l'excès de chaleur et à une attaque assez sérieuse de choléra, ont un peu épuisé les forces du Rév. M. Chiniquy, et qu'en conséquence ses médecins lui ont prescrit un mois de repos.

Ayant eu communication de la lettre que le Rév. P. Mathieu a écrite des Etats-Unis à M. Chiniquy, nous avons demandé la permission de la reproduire, croyant que nos lecteurs ne peuvent que la lire avec plaisir.

Bien Rév. Monsieur Chiniquy, Les sentiments exprimés dans votre estimable lettre, m'ont fait éprouver une bien vive satisfaction; et par votre canal, je transmets l'expression de ma reconnaissance aux centaines de mille Tentotalers qui m'ont si chaleureusement accueilli à mon arrivée en Amérique.

Je suis avec un haut respect, Cher & Rév. ami, votre dévoué, THEOBALD MATHIEU.

CORRESPONDANCE.

Rome 3 juillet 1849, 1 heure du matin.

Bien que je sois épuisé de fatigue, je me sens bien heureux de venir partager avec vous les émotions de cette délicieuse journée, dont tout l'honneur revient, sans contredit à M. de Corcelles, qui a été on ne peut meilleur et en même temps on ne peut plus ferme et plus énergique.

Hier, 2 juillet, jour de la Visitation, invocation sous laquelle est placée l'église de la Paix, dont le titulaire est par parenthèse un Cardinal français, les communications avaient commencé à s'établir entre la ville et le camp, et vers onze heures du soir on commençait à déblayer les portes.

malgré les dres du Triumvirat, qui affirmaient que ce n'était que de cette manière que les Français pouvaient entrer dans Rome. La route, jusqu'à la villa Santucci, était couverte de troupes françaises et d'habitants de Rome qui revenaient voir leurs pauvres vignes toutes dévastées.

C'est vers cinq heures que le général Oudinot a fait son entrée solennelle. Un escalon du 1er régiment de chasseurs à cheval ouvrait la marche, puis un bataillon du génie; les chasseurs d'Orléans et le 18e régiment d'infanterie précédaient le général Oudinot. J'ai trouvé moyen de rester toujours dans la foule, à la hauteur à laquelle marchait le général en chef; je puis donc vous rendre un compte exact de l'accueil que lui a fait la population.

LETTRE DU PAPE AU GÉNÉRAL OUDINOT,

Le colonel du génie, M. Niel, qui avait été envoyé par le général Oudinot à Gaëte, pour présenter au souverain pontife les clefs des portes de Rome, a été nommé commandant de l'Ordre Pie, institué, comme on sait par Pie IX, au commencement de son pontificat.

"Monsieur le général, La valeur bien connue des armes françaises, soutenue par la justice de la cause qu'elles défendaient, a recueilli le fruit dû à de telles armes, la victoire. Acceptez, monsieur le général, mes félicitations pour la part principale qui vous est due dans cet événement, félicitations, non pas pour le sang répandu, ce que mon cœur abhorre, mais pour le triomphe de l'ordre sur l'anarchie, pour la liberté rendue à nos personnes honorées et chrétiennes, pour lesquelles ce ne sera plus désormais un délit de servir Dieu et son Roi, et de l'adorer avec la pompe religieuse du culte sans courir le danger de perdre la vie ou la liberté.

M. le colonel Niel, qui, avec votre dépêche très-honorable, m'a présenté les clés des portes de Rome, vous remettra la présente. C'est avec beaucoup de satisfac-

tion que je profite de cet intermédiaire pour vous exprimer mes sentiments d'affection paternelle, et l'assurance des prières que j'adresse continuellement au Seigneur pour vous et pour l'armée française, pour le gouvernement et pour toute la France.

Donné à Gaëte, le 5 juillet 1849.

ACTES OFFICIELS DU GÉNÉRAL OUDINOT.

Décret.—Le drapeau et les écussons d'un gouvernement qui a cessé d'exister, ainsi que le bonnet rouge, insigne d'anarchie et de terreur, disparaîtront dans les vingt-quatre heures. Les commandants des divers corps stationnant dans les quartiers de Rome sont chargés de l'exécution du présent décret.

Par ordonnance du 5, les étrangers, sujets de l'état et militaires, munis de passeports, qui ne seront pas sortis dans les vingt-quatre heures, seront arrêtés et conduits par la gendarmerie à leur destination, s'ils sont Romains, ou à la frontière, s'ils sont étrangers. Ceux d'entre eux autorisés à séjourner à Rome se présenteront aux bureaux des présidences locales avec leurs papiers à partir de demain jusqu'à 15 courant, afin d'y recevoir une feuille de sûreté. Tout étranger arrivant à Rome se présentera, dans les vingt-quatre heures, à la police pour le visa, et il aura une carte de sûreté.

Quoique donner logement, même gratis, dans les vingt-quatre heures, faire les déclarations de la surveillance des étrangers qu'il héberge.

Toute contravention aux deux premiers articles de la présente ordonnance sera punie de un à cinq jours de prison et d'une amende de 5 à 15 fr.

Les vases sacrés et ornements des églises, les cloches existantes, sont mis à la disposition des directeurs des établissements auxquels ils appartiennent.

Par ordre du général de division gouverneur de Rome tous les anciens présidents des quartiers de Rome reprendront leurs fonctions à partir de ce jour. Les commissaires dont les fonctions cessent remettront sur-le-champ leurs charges à leurs successeurs. Cette transmission de service sera constatée par un procès-verbal.

Le Journal de Rome du 7 juillet publie quatre ordres du jour, par le premier desquels il recommande à ses soldats leur persévérance dans la discipline, et leur annonce que Garibaldi est poursuivi par l'avant-garde française. Par le second, il jure que tous les bons du gouvernement déchu actuellement en circulation devront être portés à la caisse du Trésor pour y recevoir un nouveau timbre, et cela dans l'espace de dix jours à dater du 10 juillet: toute tentative de contrefaçon sera punie rigoureusement. Par le troisième ordre, il dissout la garde nationale de Rome, et par le quatrième, il ordonne le désarmement général de la ville de Rome.

Ce quatrième ordre du jour est complet par une proclamation du général Rostolan, par laquelle il indique les différents endroits, pour chaque quartier, où un officier d'artillerie recevra le dépôt des armes. L'opération du désarmement commencera le 8 juillet, à six heures du soir, et devra être terminée dans l'espace de quarante-huit heures. Après ce délai, tout individu sur la personne ou au domicile duquel on trouvera des armes à feu, des armes blanches, styles, poignards et couteaux-épées, sera immédiatement traduit devant les tribunaux militaires. Les sentinelles françaises qui gardent les portes de la ville, visiteront minutieusement les personnes, les voitures et les bêtes de somme.

Les portes Saint-Laurent Salara et Angélique seront interdites à la circulation.

Par ordre du jour du 5 juillet, le général Castelnuovo est nommé ministre de la guerre.

Un autre ordre du jour, portant la même date, est ainsi conçu:

Les troupes romaines en garnison dans la ville, ayant presque toutes fait acte de soumission à l'autorité militaire française, seront désormais considérées comme troupes alliées. Elles resteront dans la place jusqu'à nouvel ordre. Les corps dont la soumission n'a pas encore eu lieu, seront immédiatement dissous. Le général Levaillant est provisoirement nommé commandant de l'armée romaine, sous les ordres supérieurs du gouverneur de Rome.

Proclamation.—Le général Rostolan, nommé gouverneur de la ville a publié aussitôt la proclamation suivante:

Habitants de Rome! Le général commandant en chef de l'armée française m'a nommé gouverneur de votre ville. J'arrive à ce poste avec l'intention bien arrêtée de secourir énergiquement, par tous les moyens en mon pouvoir, les mesures déjà prises par le général en chef pour assurer votre tranquillité, protéger vos personnes et vos propriétés. J'adopte, à partir d'aujourd'hui, les dispositions ci-après: 1o Tout rassemblement sur la voie publique est interdit; il sera dispersé par la force. 2o La retraite sera sonnée à neuf heures du soir. La circulation de la ville cessera à neuf heures et demie: à cette heure, les lieux de réunions seront fermés. 3o Les cercles politiques qui, nonobstant la proclamation du général en chef, ne seraient pas encore fermés, le seront par la force, et les plus rigoureuses procédures seront intentées contre les localités. 4o Toute violence, toute insulte à nos soldats, ou aux personnes conversant amicalement avec eux, tout obstacle apporté à l'approvisionnement de nos troupes seront immédiatement punis d'une manière exemplaire. 5o Pourront seuls circuler librement pendant la nuit les médecins et les fonctionnaires publics; toutefois, ils devront être porteurs d'un laissez-passer délivré par les autorités militaires et ils se feront accompagner de poste jusqu'au lieu de leur destination. 6o Habitants de Rome, vous voulez l'ordre; je saurais vous le garantir. Ceux qui persisteraient encore à vous opprimer trouveront en moi une sévérité inflexible."

On nous écrit de Rome, 9 juillet, à la Gazette du midi:

L'infanterie romaine, c'est-à-dire les trois premiers régiments de cette arme, les carabiniers à cheval et à pied, et les dragons font le service des postes dans Rome concurremment avec nos troupes. Le pavillon français flotte seul sur les édifices publics; on a fait disparaître le drapeau rouge, le bonnet phrygien et l'étendard tricolore, vert, blanc et rouge. Bienôt le pavillon pontifical et celui de la France flotteront ensemble sur les divers établissements.

Hier dimanche, l'armée a assisté à une messe célébrée dans l'église de Saint-Louis des Français. Des officiers

supérieurs de l'armée romaine (en petit nombre, il est vrai) se trouvaient avec les nôtres.

Parmi les actes de vandalisme commis par les assiégés, le dernier est peut-être le plus honteux. Garibaldi, avant de quitter Rome avec ses "bravi" a fait main basse sur les vases sacrés, les ostensoirs, les croix d'or et d'argent des églises; il a jeté tout cela dans ses forgons, et s'est sauvé par la porte de Saint-Jean-le-Latran, tandis que les Français entraient sur la rive droite par les portes Portese, Angelica et Cavalleggeri, et de l'autre côté, par celle du Popolo. Garibaldi s'est également emparé de l'argent du pauvre, c'est-à-dire des sociétés charitables, et des caisses du Mont-de-Piété. Il emmena 5,500 hommes et une batterie de campagne, et va dans les Abruzzes, où il espère se maintenir pendant quelque temps au milieu des montagnards. Ses partisans disent qu'il déclarera la guerre au roi de Naples, fera insurger les provinces en promettant de leur rendre la Constitution et passera ensuite en Sicile, l'armée napolitaine fera bien-tôt justice de ces gasconades.

Malheureusement, c'est trois jours entiers après le départ du chef révolutionnaire que le général Oudinot a envoyé des troupes à sa poursuite. Le général Cuesviller, qui les commande, a pris avec lui l'excellente cavalerie de la 2e division et un bataillon de chasseurs de Vincennes fort de 1,000 hommes. Avec ces deux corps et la solide infanterie qui les soutient, il aura bon marché de ses adversaires, s'il peut les atteindre en rase campagne.

Les prêtres émigrés commencent à revenir à Rome, on tous ont à déplorer la dévastation et le pillage de leur domicile.

La fabrication du papier-monnaie romain a été arrêtée et l'on en a interdit la circulation. Tout est entre les mains des agents français, et ce sont nos officiers, qui dirigent les ministères, car les employés italiens ont abandonné leurs postes au moment où les triumvirs sortaient du palais de la Consulte.

Une lettre de Rome du 4 juillet, adressée, à la Concordia de Turin, mande ce qui suit:

Le général en chef Oudinot s'est logé dans la villa Medici, à l'école de l'Académie française; le général Cuesviller a pris ses logements sur le Monte-Cavallo, au Quirinal, avec sa division; le général Rostolan et sa division sont au Vatican.

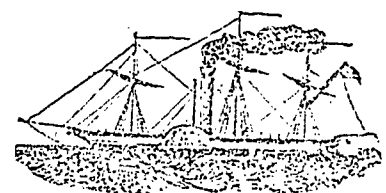
Mazini, Cernuschi, Avezzano et les membres les plus dévoués à la République, ont toutes les sympathies du gouvernement des Etats-Unis. Le consul de ce gouvernement leur a délivré des passeports, et a mis un bâtiment à leur disposition.

A Ancône, le comissaire pontifical extraordinaire a rétabli les choses sur le pied où elles étaient avant le 16 novembre 1848, et a ordonné que tout acte du gouvernement fût fait au nom de S. S. le pape Pie IX.

Les journaux italiens nous apprennent que l'initiative de la protestation des agents consulaires à Rome appartient à l'agent anglais, M. Freeborn.

On avait vu arriver avec effroi dans cette ville les bandes sorties d'Ancône.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.



ARRIVÉE DE L'AMERICA.

(Avec des nouvelles postérieures de sept jours.)

New York, 9 août, P. M.

A Rome tout est tranquille.—Sa Sainteté est toujours à Gaëte.—On dit qu'elle rentrera à Rome avec le plein et entier exercice de son pouvoir temporel et spirituel. ANGLETERRE.—Le choléra fait des progrès alarmants. Le parlement devait proroger le 31 et la Reine devait partir pour l'Irlande.

HONGRIE, AUTRICHE et RUSSIE.—Il est difficile de décrire d'une manière intelligible les opérations militaires des armées contendantes.—Les rapports étant contradictoires. Il est admis de toutes parts que les Croates sous Jellachich, ont été complètement défaits par les Magyars, sous les ordres de Bem.—Après un combat de 4 jours, les impériaux ont été forcés de lever le siège de Peterwardein et d'évacuer Vaiska.—Bem, à la tête de 100,000 hommes est complètement maître du Sud de la Hongrie.

SARDAGNE.—L'agent autrichien a signifié à la Sardaigne qu'elle eût à signer le traité de paix sous 7 jours; sinon, les hostilités recommenceraient.—Vénise tient encore contre les Autrichiens.

FRANCE.—Des avis de Paris, du 20 juillet, apprennent que l'arrestation du Prince Canino, et la détermination de l'empereur au Château de Ham, n'avaient pas causé peu de surprise parmi les Parisiens.

Le Président de la République a conféré l'Ordre de la Légion d'Honneur à plusieurs médecins et ecclésiastiques, pour leur assiduité et leur zèle durant l'épidémie.

ANGLETERRE.—Le New-York Herald donne le contenu d'une dépêche que datée de Londres, le 21 juillet; nous en extrayons ce qui suit:

Dans la Chambre des Lords, le 20, Lord Bourgham présenta ses résolutions sur l'intervention du gouvernement britannique dans les affaires étrangères, et par tant condamnation de la politique de Lord Palmerston. Après un débat animé, ces résolutions furent négatives, 96 pour, 108 contre—majorité en faveur des Ministres, 12.—La forteresse de Radstadt s'est rendue.

La Presse, journal parisien, rapporte qu'un aérolite du poids de 5 Kilogrammes (10 livres) est tombé à Triguènes, à la fin d'un violent orage. Il se composait de cristal, de souffre et d'une substance ressemblant au plâtre.

PROPHÉTIE SUR LORD ELGIN.

Le Courier, de cette ville, prophétise dans les termes suivants: "Nous pensons réellement que si Son Excellence n'est pas déjà partie (pour le Haut-Canada), elle partira du moins très prochainement. et nous croyons pouvoir prédire qu'Elle ne reviendra jamais à Montréal. Le Courier veut-il faire part à la suggestion d'assassiner Lord Elgin ou veut-il dire qu'il n'y a pas d'assassins partisans politiques du Haut-Canada pour pouvoir

prédire qu'ils assassineront Son Excellence. L'un ou l'autre de ces deux sens attachés aux paroles du Courrier nous fait également frémir d'horreur.

LA RECOLTE.—On nous informe, de Ste. Thérèse de Blainville, que l'aspect de la récolte est tout à fait satisfaisant dans cette paroisse et dans toutes celles qui l'avoisinent.

Le parlement provincial a été prorogé de nouveau pour la forme, au 13 septembre prochain.

(Citation de Journaux.)

Comté de Chambly.—M. le Dr. Beaubien ayant accepté une place sous le gouvernement, son siège est devenu vacant, et comme ce Monsieur ne peut être réélu d'après les termes de la loi, les électeurs de ce comté ont à se prononcer bientôt sur le choix d'un candidat qui devra se présenter à l'élection prochaine.

On nous dit qu'une assemblée de délégués qui seront nommés dimanche, aura lieu à Chambly, mardi prochain.

PROVINCES D'EN BAS.—Les nouvelles suivantes de St. Jean Nouveau-Brunswick, nous sont parvenues par le télégraphe, avant-hier soir:—Une assemblée spéciale du gouverneur en conseil a eu lieu dans cette cité (St. Jean) il y a quelques jours pour prendre en considération une proposition du gouvernement Canadien relativement à la réciprocité de commerce entre les Etats-Unis et toute l'Amérique britannique du nord, ainsi qu'à une union fédérale de toutes les colonies.

Baptême de Lord Bruce.—La cérémonie du Baptême du fils de Lord Elgin a eu lieu lundi en la demeure du gouverneur, à Monklands. Les ministres de Son Excellence ont assisté au Baptême du jeune Lord Bruce et ont dîné ensuite avec Son Excellence.

—On nous informe qu'une assemblée de la municipalité du comté de Richelieu, A. Rambault, écrivain de St. Charles, a été élu maire du comté.

SAUVAGES.—Le capitaine Painchaud, de la goélette Huntlock, rapporte que l'Albion, venant de quelque un des ports d'en-haut, et la barque Elizabeth, chargée par M. Price et se rendant de Québec à Londres, se sont perdues sur l'île de Briou (de la Magdeleine), l'une le 27 juin; l'autre le 7 juillet.

Le capitaine Smith, de la barque Highland Mary, rapporte avoir vu un bâtiment à la cote entre la baie d'Ellis et l'extrémité occidentale de l'île d'Anticosti le 27 juillet.

HONGRIE.—La population de la Hongrie, d'après les rapports statistiques, se compose de 7,000,000 de Catholiques, de 3,000,000 de Protestants, de 3,600,000 appartenant à l'Eglise grecque, de 400,000 Juifs, et 150,000 Unitaires. Kossuth, Georgey, et environ la moitié du ministère, sont Protestants.

ST. LOUIS, 2 août.—Le bureau de santé s'est ajourné, le choléra ayant entièrement disparu de la ville. Dans le Missouri et Quincy, pour la semaine finissant dimanche dernier, il est rapporté 44 décès du choléra.

LE TAUX DE L'ARGENT EN VERGINIE.—Après une discussion qui n'a pas duré moins de trois jours la législature Virginienne vient de voter une mesure importante. Le maximum légal de l'intérêt de l'argent a été fixé à six pour cent et tous contrats passés à un taux plus élevé seront par cela seul nuls et non venus. Toutefois, les transactions dans lesquelles l'intérêt stipulé ne dépassera pas 1 pour cent demeureront valides, à la condition de les ramener au taux légal.

DISTRIBUTION DES PRIX DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION 1849


- Rhetorique. PRIX D'EXCELLENCE. Ex æquo Clément Landry, Octave Chicoine. DISCOURS FRANÇAIS. 1er. prix O. Chicoine, 2d do. C. Landry. 1er accessit Louis Piette, 2d do. Xavier Breault 3ième do. Urbain Lippé. VERS LATINS. 1er prix ex æquo T. Landry, O. Chicoine, Moïse Geoffroy, L. Piette. 2d prix ex æquo Zéphirin Dumontier, Onésime Rivière, Ovide Pelletier, Médard Caisse, Barthélemy Rocher. 1er accessit U. Lippé, 2d do. Enstache Plante. 3ième do Jacques Guilbault, Odilon Duford, X. Breault. VERSION LATINE. 1er prix C. Landry. 2d prix ex æquo L. Piette O. Chicoine. 1er accessit ex æquo X. Breault M. Caisse. 2d do M. Geoffroy. 3ième do J. Guilbault. THÈME LATIN. 1er prix ex æquo O. Chicoine, L. Piette, M. Caisse. 2d prix ex æquo O. Pelletier, M. Geoffroy, X. Breault. 1er accessit O. Rivière, 2d do. U. Lippé. 3ième do Ambroise Bérard. VERSION ANGLAISE. 1er prix C. Landry, 2d do. O. Chicoine. Accessit X. Breault.

- THÈME ANGLAIS. 1er prix C. Landry, 2d do. O. Chicoine. 1er accessit O. Rivière, 2d do. M. Caisse, 3ième do. ex æquo L. Piette, X. Breault. PRIX DE MEMOIRE DE RHETORIQUE. C. Landry. PRIX D'HISTOIRE D'ANGLETERRE. X. Breault, O. Chicoine, U. Lippé. RHETORIQUE.—PRIX DE GRAMMAIRE ANGLAISE. C. Landry. BELLES-LETTRES PRIX D'EXCELLENCE. 1er prix Henri O'donoghue, 2d prix Siméon Lesage. PRIX D'AMPLIFICATION. 1er prix Eucher Laporte. 2d prix ex æquo Siméon Lesage, Edmond Moreau. 1er accessit Ludger Forest, 2d do. H. O'donoghue, 3ième do. Charles Bazinet. VERS LATINS. 1er prix ex æquo H. O'donoghue, S. Lesage, 2d do George Fleury. 1er accessit Antoine Margant, 2d do. ex æquo Amédé Marien, Onésime Pelletier, Joseph Ritchotte. 3ième do. ex æquo Ludger Forest, Antoine Giguère, E. Moreau. VERSION LATINE. 1er prix S. Lesage, 2d prix H. O'donoghue. 1er accessit J. Ritchotte, 2d do. E. Moreau, 3ième do. O. Pelletier. THÈME LATIN. 1er prix H. O'donoghue. 2d prix ex æquo O. Pelletier, S. Lesage, Horace Hurteau. 1er accessit A. Giguère, 2d do. J. Ritchotte. 3ième do. ex æquo E. Moreau, C. Bazinet. VERSION ANGLAISE. 1er prix H. O'donoghue. 2d prix ex æquo O. Pelletier, Antoine Payette. 1er accessit E. Moreau, 2d do. L. Forest 3ième do. Pierre Labelle. THÈME ANGLAIS. 1er prix. H. O'donoghue, 2d prix E. Moreau. 1er accessit L. Lesage 2d accessit A. Payette. 3ième do. P. Labelle. PRIX DE MEMOIRE DE BELLES-LETTRES. H. O'donoghue. PRIX D'HISTOIRE DE FRANCE. ex æquo L. Lesage E. Moreau. PRIX DE GRAMMAIRE ANGLAISE. H. O'donoghue. PREMIERE CLASSE DE VERSIFICATION, PRIX D'EXCELLENCE. Ovide Etn. Accessit d'excellence. George Laporte. VERS LATINS. 1er prix ex æquo Ovide Etn, Jean Dupuy, Narcisse Lévesque, Léon Lévesque, Ambroise Bérard. 2me, prix ex æquo, Edmond Deschamps, G. Laporte, Ephraïm Germain, Israël Geoffroy. 1er accessit. Samphim Mathieu, 2me do. Fabien Perrault 3me do. Isaïe Forest. VERSION LATINE. 1er prix ex æquo J. Etn, F. Germain, E. Deschamps 2me prix ex æquo S. Mathieu, Louis Carisfel. 1er accessit G. Laporte, 2me do. A. Bérard, 3me do. J. Geoffroy. THÈME LATIN. 1er prix. O. Etn, N. Levesque, 2me prix L. Levesque. 1er accessit ex æquo G. Laporte, E. Germain, 2me do. ex æquo Diédonix Archambault, L. Carisfel. 3me do. ex æquo J. Dupuy, A. Bérard, S. Mathieu, J. Geoffroy. VERSION ANGLAISE. 1er prix ex æquo O. Etn G. Laporte. 2me prix E. Germain. 1er accessit J. Geoffroy, 3me do. E. deschamps 3me do. N. Levesque. THÈME ANGLAIS. 1er prix O. Etn, 2me prix G. Laporte. 1er accessit. E. Deschamps, 2me do. A. Bérard, 3me do. E. Germain. PRIX D'HISTOIRE DES EMPEREURS. J. Geoffroy. PRIX DE GÉOGRAPHIE. Ex æquo. L. Lévesque, F. Perrault, D. Archambault. PRIX DE MYTHOLOGIE. S. Mathieu. SECONDE CLASSE DE VERSIFICATION, PRIX D'EXCELLENCE. Ex æquo Théophraste Chagnon, André Durocher. VERS LATINS. 1er prix A. Durocher, 2me Eugène Archambault. 1er accessit André Brien 2me ex æquo Odilon Garnot, Moïse Pelletier, 3me Dieu-donné Généreux, Eugéne Nolin. VERSION LATINE. 1er prix O. Garnot, 2me prix ex æquo Amable Jetté f. Chagnon, A. Durocher. 1er accessit Raymond Brien, D. Généreux 2me do. ex æquo M. Pelletier, Louis Nolin, 3me do. André Turcolte THÈME LATIN. 1er prix f. Chagnon, 2me prix ex æquo D. Généreux Joseph Renaud. 1er accessit A. Brien, 2me do. E. Archambault, 3me 3me do. A. Brien. PREMIERE CLASSE DE SYNTAXE, PRIX D'EXCELLENCE. Maximo Garault. VERSION LATINE. 1er prix Pierre St. Jean, 2me prix ex quo Maxime Garault, Alfred Delisle. 1er accessit ex æquo Narcisse Bellisle, Calixte Duprat Victor Brunel, 2me do. ex æquo Etienne Mount, Louis Guibord. THÈME LATIN. 1er prix M. Garault, 2me prix P. St. Jean. 1er accessit ex quo N. Belleisle, C. Duprat. 2me do. ex æquo Joseph Desroches, Louis Guibord, 3me do. ex æquo Arthur Carisfel, A. Delisle. SECONDE CLASSE DE SYNTAXE PRIX D'EXCELLENCE. Henri Achim Accessit d'excellence Henri McConville. VERSION LATINE. 1er prix H. Achim, 2me prix ex æquo H. McConville Olivier Briault, Ernest Viger, E. Bruneau. 1er accessit Eucher Rives, 2me do. ex æquo Louis Casaubon, César Courteau, 3me ex æquo Octave Lafontaine, Rocque Desjardins. THÈME LATIN. 1er prix ex æquo H. Achim, H. McConville, 2me prix ex æquo Arsène Vinet, E. Viger, L. Casaubon. 1er accessit ex æquo O. Lafontaine, E. Bruneau, 2me Médéric Contant, Médéric Marchand, Nazaire Parisault Charles Fasibault.

- PRIX DE MEMOIRE DE SYNTAXE. Ex æquo H. Achim, H. McConville, E. Viger. PRIX DE GÉOGRAPHIE. H. Achim. PREMIERE CLASSE D'ELEMENS, PRIX D'EXCELLENCE. Amédé Moreau. Accessit d'excellence Louis Guilbault. VERSION LATINE. 1er prix ex æquo Philibert Beaudoin, Cyrille Vincent, 2me prix ex æquo L. Guilbault, Siffroy L'heureux. 1er accessit ex æquo A. Moreau, E. Larivière. 2me do. Jos. Beaupré, 3me do. ex æquo George Jeannot, Olympe Blanchard. THÈME LATIN. 1er prix ex æquo A. Moreau, François Ricard, 2me prix ex æquo Joseph Langlois J. Beaupré P. Beaudoin. 1er accessit ex æquo O. Blanchard, L. Guilbault, S. L'heureux, 2me do. ex æquo C. Vincent, E. Larivière, G. Jeannotte, Alfred Picard, 3me do. Olivier Dufrené. PRIX DE GRAMMAIRE LATINE. C. Vincent. PRIX DE GÉOGRAPHIE. F. Rientord. PRIX D'HISTOIRE SACRÉE. S. L'heureux. SECONDE CLASSE D'ELEMENS, PRIX D'EXCELLENCE. Cyrille Beaudry. Accessit d'excellence, Charles Lescault. VERSION LATINE. 1er prix C. Beaudry, 2me prix ex æquo C. Lescault, Joseph Théberge. 1er accessit Philias Villeneuve, 2me do. Trofflé Corbeille, 3me do. Michelle Perrault. THÈME LATIN. 1er prix C. Beaudry, 2me prix ex æquo Charles Simard, Prosper Martel. 1er accessit J. Corbeille, 2me do. ex æquo J. Theberge Magloire Charland, 3me do. ex æquo Laurent Archambault, M. Perrault. PRIX DE GRAMMAIRE. C. Lescault. PRIX D'HISTOIRE SACRÉE. Ex æquo C. Beaudry, J. Corbeille, J. Théberge. COURS FRANÇAIS PREMIERE DIVISION. Orthographe. 1er prix ex æquo Joseph, Duceps Joseph Laporte, 2me prix ex æquo Alfred Laporte, Laurent Raymond, 3me prix Edouard Christin. 4me prix Shespear Sherman. SECONDE DIVISION. 1er prix Fabien Barnabé, 2me prix Edouard Galenot. ARITHMÉTIQUE PREMIERE DIVISION. 1er prix Narcisse Forest, 2me prix ex æquo Philias Racette, Joseph Laporte. SECONDE DIVISION. 1er prix E. Christin, 2me prix A. Laporte. ECRITURE PREMIERE DIVISION. 1er prix L. Raymond, 2me prix S. Sherman. SECONDE DIVISION. 1er prix Roch Simard, 2me prix Camille Lippé. TEXE DES LIVRES. 1er prix L. Raymond, 2me prix Louis Masson. HISTOIRE DU CANADA. 1er prix Al. Laporte, 2me prix N. Forest. GÉOGRAPHIE. 1er prix S. Sherman, 2me prix Louis Masson. HISTOIRE NATURELLE. 1er prix Guillaume Lippé, 2me prix Ed. Christin. AGRICULTURE. 1er prix Guillaume Lippé, 2me prix Ed. Christin. COURS ANGLAIS, VERSION ANGLAISE. 1er prix ex æquo Laurent Raymond, Louis Masson. 2me prix ex æquo Edouard Christin, Alfred Laporte. THÈME ANGLAIS. 1er prix E. Christin, 2me prix L. Masson. 1er accessit ex æquo L. Raymond, A. Laporte, 2me do. Guillaume Lippé. PRIX DE GRAMMAIRE ANGLAISE. E. Christin. RAPPORT OFFICIEL DES SÉPULTURES. Pour la Paroisse de Montréal. Depuis jeudi à midi le 2 jusqu'à vendredi à midi le 3 août: Total Catholiques 13, Protestants 6, Pointe St. Chs. 0, Choléra. Catholiques 5, Protestants 4, Pointe St. Chs. 0. Depuis vendredi à midi, le 3 jusqu'à Samedi à midi le 4 août: Total Catholique. 21, Protestants 6, Pointe St. Chs. 1, Choléra. Catholiques 3, Protestants 2, Pointe St. Chs. 1. 17 enfants, Depuis samedi à midi le 4 jusqu'à dimanche à midi le 5 août: Total Catholiques 16, Protestants 4, Pointe St. Chs. 1, Choléra. Catholiques 4, Protestants 3, Pointe St. Chs. 0. 9 enfants, Depuis dimanche à midi le 5 jusqu'à lundi à midi le 6 août: Total Catholiques 14, Protestants 4, Pointe St. Chs. 0, Choléra. Catholiques 2, Protestants 3, Pointe St. Chs. 0. 11 enfants, Depuis lundi à midi le 6, jusqu'à mardi à midi le 7 août: Total Catholiques 12, Protestants 4, Pointe St. Chs. 0, Choléra. Catholiques 3, Protestants 0, Pointe St. Chs. 0. 12 enfants, Depuis mardi à midi le 7, jusqu'à mercredi à midi le 8 août: Total Catholiques 12, Protestants 2, Pointe St. Chs. 1, Choléra. Catholiques 2, Protestants 1, Pointe St. Chs. 1. 8 enfants.

Depuis mercredi à midi, le 8, jusqu'à jeudi à midi le 9 août: Total Catholiques 10, Protestants 2, Pointe St. Chs. 0, Choléra. Catholiques 1, Protestant 1, Pointe St. Chs. 0. 6 enfants. Nous avons le plaisir d'annoncer que Son Honneur le juge Bédard est dans un état tout à fait rassurant, et que ses médecins espèrent une prompte convalescence. MARIAGES. A Nicolet, le 1er d'août, par le Révd. Messire Thomas Caron, du Séminaire, A. B. Larocque, Ecr; M. D. de Sorel, à Delle, Marie-Julie Beauchemin, seconde fille de Louis Beauchemin, Ecr. marchand de Nicolet. En cette ville, le 6, par Messire Fay, M. F. X. Dault à Delle Léocadie Beauchemin, tous deux de cette ville. A Berthier, le 25, par Messire Gagnon, M. Chs. Raymond, à Delle Henriette Piette, tous deux de Berthier. DÉCÈS. En cette ville, le 4 août, dame-Généviève Marion, épouse de Joseph Côté, âgé de 61 ans, après avoir souffert pendant l'espace d'une année. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable, et un grand nombre de parents et d'amis. —Le 7. R. O. Wilson, Ecr, de Beauharnais. En cette ville, le 24 ult., Delle. Amelia-Sarah, fille unique de James Dougall, écrivain, ci-devant de la compagnie de la Baie d'Inglon, âgée de 40 ans. Le 29 ult., après une longue maladie de consomption, Mme. Conolly, veuve de feu Wm. Conolly, écrivain. Le même jour, M. John Irvin, âgé de 60 ans. Ce matin, 2 du courant, Pierre Edmond Roch, enfant de M. P. P. Martin, marchand, âgé de treize jours. Le 30., à l'âge de 3 mois, J.-B.-A. Benoit, enfant de M. J.-B.-Z. Benoit, commerçant de cette ville. A la Chaumière Agreste, le 31 ult., F.-X.-Pre-Arthur, âgé de 5 mois, fils de J.-B. Meilleur, écrivain; M. D., surintendant de l'éducation. A Ste-Aimé, à l'âge avancé de 102 ans, Frs. Fontaine respectable citoyen du lieu. Le 29 juillet, à l'âge de 82 ans Marie-Philomène, 4ème fille de M. Chs. Petit Clair. A Yamachiche, le 27, Delle. Caroline Pélissier; elle a succombé, à 22 ans et quelques mois, à une attaque de consomption qui faisait depuis longtemps des progrès rapides. A St. Louis-Missouri, E.-U., le 19 juin dernier, M. Charles-François Roulier, fils de M. J. B. Roulier la cette ville. Il n'était parti de Montréal qu'au mois d'avril dernier, et a succombé à l'épidémie qui fait tant de ravages à St. Louis. M. Roulier était âgé de 27 ans. —Vendredi dernier, le 3 août, à sa résidence, No 1 Rue Belmont, Beaver-Hall, après une très courte maladie âgée de 26 ans; Louis, épouse de Wm. A. Himsworth; écrivain. A Québec, le 2, à l'âge d'un an, Marie-Caroline Joséphine-Antoinette, enfant de R. Cayer, M. D. —Au faubourg St. Jean après 25 heures de maladie; à l'âge de 84 ans, M. J. B. Rouillard, n. vig. deur. —Le 2, à l'âge de 21 mois, Eugénie-Ernestine 2me enfant de M. Félix Hamel. —Le premier M. Joseph Allard, boulanger, à l'âge de 42 ans. A St. Denis, le 2 du courant, de la maladie régnante à l'âge de 23 ans, M. Louis St Jacques fils, chapelier. Il laisse un père, une mère et plusieurs frères et sœurs pour déplorer sa perte prématurée. A Québec, dimanche soir, après une maladie de 15 heures, à la résidence de son beau père, M. G. S. Hill; huissier du chérif. —Au faubourg Saint Jean, M. Laurent Couture, maître-menuisier, âgé de 29 ans. —La semaine dernière à bord de son bâtiment (Le brigandin Virginie) en route de Québec pour Halifax le capitaine Olivier Blais de Saint Roch, âgé de 35 ans.

AVIS AUX INSTITUTEURS. ON a besoin de quatre instituteurs pour la paroisse de Ste. Elizabeth, Comté de Berthier.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal, 3 août 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui ont des terres publiques, soit pour des terres de la Couronne ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 31. Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent au moins un des versements requis, avec intérêt.

AVIS PUBLIC. BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 août 1849: Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs paiements, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTEIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 août 1849.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant servir en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous républiques.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'écrits en français qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à publier, entre autres, des écrits de MM. L'hon. A. N. Morin, L'hon. E. P. Taché, L'hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Yartin, P. N. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guill. Lévesque, Chs. Levesque, A. Lajone, J. Le- noir, J. Drouot et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos épreuves, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, soit à dire deux pastres par volumes de 324 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 64 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Labre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Evenit ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Aubin — J. G. Bar- lez — Isidore Beland — M. Bibaud — George de Boucharville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Charrier — Dlle Odile Charrier — Chevalier de Lorimier — Joseph Cauchon — F. M. Derome — Foucher — Ph. A. De Gaspé — F. N. Garneau — P. Garnot — A. J. Ginguet — P. Hutot — N. D. J. Jaumière — Jean Jacques Lantique — Pierre Lavolette — Le- blanc de Marceonay — J. Lenoir — Eugène L'Écuyer — J. T. Loranger — A. N. Morin — Charles Mondet — Dominique Mondet — J. B. Meilleur — J. D. Mermet — Amédée Paj- neau — Pierre Petit Clerc — J. Phelan — O. Peltier — Ls. Pla- mondon — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quesnel — Jo- S. Raymond — A. S. Soular — U. J. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vindelvelden et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou paraf- hets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les jour- aux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

AVIS

Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

Le Village d'Industrie, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande po- pulation dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer main- tenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui dési- reraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisin- age du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font sa- voir au public en général, qu'ils sont disposés de ven- dre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favo- rables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOUDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, 29 décembre 1848.

ARCHITECTURE

S. BIALARGÉ, architecte, au vieux 08t. Louis-Haut-Villé, Québec.

GRAINES DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Les Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des maga- zins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui par- tent l'automne pour le Canada laissent les différen- tes sortes d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces incon- vénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueil- lées, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICIES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoiqu'il dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquetet Belgique qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

- Artichauts Asperges Fèves
Brocoli Betteraves Choux-fleurs
Carcottes Carottes
Carcottes Sarcottes Poireaux
Laitue Melons Ajarjol
Moutons Oignons Pois-Choux
Persils Panais Citrouille
Raves Rhubarbe Romanin
Saffran Saug Choux de Savoie
Epinards Sarcotte Thym
Tomates Navet Tomates
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc.

BENJ. WORKMAN & Cie. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 5 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angler- terre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

LIVRES NOUVEAUX

Les Soussignés viennent de recevoir et offre maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi les- quels se trouvent les ouvrages suivants :

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfans in-32
Do des enfans pieux, in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Morale et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 21 mai 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELLEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. N'espère point à recevoir le patronage public, vu qu'il n'empareurait rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses relieurs la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient le plus grand nombre de pages que les précédents. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce num. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui dési- rent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons sont réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

EAU MINÉRALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE; DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN qui vient de louer le nouvel établissement des sources d'Eau Miné- rale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 29 du courant. — D'a- près des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les BAINS pris dans ces eaux sont très favo- rables à la santé. Elles contiennent du gaz carboni- que en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage- ra plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du villa- gedans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. Germain propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien déta- illées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avanti comme suit, pour les terres :

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière ou au chemin Kennebec, y compris le township de New- ton, comté de Vendreuil, 4s. l'acre.

Pour dit comté, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit nord du fleuve St. Laurent, depuis la li- mite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la li- mite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Sague- nay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit comté de l'Ontario, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois verse- ments égaux, à des intervalles de deux ans chaque; et le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quan- tité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'ac- chat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émis de patente en faveur de l'ache- teur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satis- faisante qu'il remplit les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payé.

Les occupants, ou autres occupants, pourront com- per de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'ag- riculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de l'impôt de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous lo- cation, avant l'accomplissement de toutes les condition- requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CA- HÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses ser- vices aux personnes qui désireraient prendre des LE- çons de Musique.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOBRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTISSEMENT de nouvelles pratiques que tout son éta- blissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St- a-vis-a-vis-la Place Jacques quartier. Attend incessamment par les prochains ar rivages, un ICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTE- RIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DEUXIEME EDITION

DU COURT TRAITÉ. SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est revue et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une let- tre. 312 modèles de lettres en français et en anglais, les- sées de Lettres de change, Billets, reçu-, quittances; d'une list des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des ch- fies départementaux sous l'Exécutif de la Province, et des places de durs locaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruc- tion publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.

COLLEGE DE REGIOPOLIS. KINGSTON. HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de puis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. G. assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autre professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au ant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Catarqui et toutes les campagnes circonvoi- sines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de King- ton, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en- seignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'Italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de £25 dont moitié payable d'a- vance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2, 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hotel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année complète. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trou- vé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absencer à moins qu'el le ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'a- vance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de ses enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respec- tueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être o l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubor- dination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou tout autre violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Ange Macdonell, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A rendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.— S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son

ATELIER DE RELIURE;

à l'endroit et dessus des- qué, où il est maintenant prêt à re- cevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Happortera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Messieurs les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Dur- rocher, prête et cure, à Belair.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et mo- déré. Belair, 2 juillet 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique

P. belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue

St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—Gm.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la se- maine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES. rais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement p. moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, France de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Mont- réal.

PRIN DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and Price per line/day. Includes rates for six lines, insertion below, above, etc.

Les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FARRE, & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ker. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison École près de l'Évêché, coin des rues-Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RISET Imprimeur. RÉDACTEURS, Jos. LaROQUE, Pires. Fr. JOSEPH, Pires.